

---

## 79<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale

6<sup>ème</sup> Commission

Point 81 de l'ordre du jour

Status of the Protocols Additional to the Geneva Conventions of 1949 and relating to  
the protection of victims of armed conflicts

New York, le 4 novembre 2024

protéger l'humanité des effets dévastateurs de la guerre et à garantir le respect de la vie et de la dignité de chaque individu. Nous n'avons pas de meilleur outil que DIH pour protéger les victimes de la guerre. Les violations du droit international humanitaire ne sont pas le signe de l'inefficacité de ces règles juridiques, mais bien le signe de la faiblesse humaine à les respecter. Il en va de notre responsabilité de les appliquer avec détermination, en toutes circonstances et sans exception.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de rappeler que les Conventions de Genève font partie des **rare traités internationaux à avoir été universellement ratifiés**. Elles sont donc contraignantes pour tous les États. Ceux-ci sont non seulement tenus de les respecter, mais aussi de veiller à ce qu'elles soient respectées par toutes les parties, tout en utilisant leur influence à cet effet. Nous ne pouvons le répéter assez : le DIH doit être respecté, par toutes les parties au conflit, en tout temps et en toutes circonstances, et ceci même si l'adversaire ne le fait pas ou si une autre partie est à l'origine du conflit. Les Conventions de Genève sont le fruit de la volonté politique de tous les Etats, exprimée au nom de notre humanité commune. En ce 75<sup>ème</sup> anniversaire, la Suisse a appelé tous les Etats



Mr President

This year we commemorated the 75<sup>th</sup>